

Avis d'enquête publique**Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11.03.1999 relatif au permis d'environnement**

Concerne la demande d'un permis unique de classe I pour un projet de la catégorie B :

Construction et exploitation de 5 éoliennes d'une puissance électrique maximale de 36 MW, hauteur totale max. 240 mètres, diamètre du rotor max. 172 mètres, aménagement de voies d'accès ainsi que pose de tracé électriques et construction d'une cabine électrique sur le territoire des communes de Raeren, Eupen et Baelen

Division Raeren 1, section G, n° 15c13, 16x3, 16y3, 18n2, section H, n° 8b2, 8y, 8c2, 4m, 8h2, 8p2, 8l3

Division Eupen 1, section A, n° 102l, div. Eupen 2, section G, n° 30y9, 30x9, section L, n° 63b16, div. Eupen 3, section A, n° 141a, 132b

Division Baelen 1, section A, n° 410a, 409, 408, 407d, 790d, 367h, 366v, 366z, 362c, 360c

(*) Demandeur : ENGIE ELECTRABEL SA, Boulevard Simon Bolivar 36, 1000 Bruxelles

Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'en vertu du Code de l'Environnement wallon, Livre 1^{er}, et notamment des articles D29-7 à D29-20 et R41-6, la demande susmentionnée est soumise à une enquête publique.

L'enquête publique aura lieu du 23.06.2025 au 22.08.2025 inclus. La date d'affichage de l'avis d'enquête publique est le 16.06.2025.

Conformément à l'article D.29-13 § 2, l'enquête est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août.

Le dossier complet de la demande, y compris les plans et l'étude des incidences sur l'environnement, peut être consulté **du 23.06.2025 au 22.08.2025 inclus** auprès des services suivants :

Commune	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Heures d'ouvertures/contact	Les observations écrites peuvent être adressées à :
RAEREN	23.06.2025	Administration communale de Raeren 22.08.2025 – 12 h	Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30, le mardi sur rendez-vous jusqu'à 20h00 (à convenir au moins 24 h à l'avance auprès du service compétant) ☎ +32 87/85.89.72 ✉ bauamt@raeren.be	Hauptstraße 26 à 4730 RAEREN bureau de l'environnement - Mme Croé / M. Wagner ✉ bauamt@raeren.be
EUPEN	23.06.2025	Ville d'Eupen 22.08.2025 – 12 h	Uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi pendant les heures d'ouverture et le jeudi jusqu'à 20h00 (à convenir au moins 24 h à l'avance auprès du service compétant) ☎ +32 87/59.58.33 ✉ umwelt@eupen.be	Am Stadthaus 1 à 4700 EUPEN Service de l'urbanisme et de l'environnement – M. Pesch ✉ umwelt@eupen.be
AIX-LA-CHAPELLE	23.06.2025	Ville d'Aix-la-Chapelle 22.08.2025 – 16 h	Du lundi au vendredi pendant les heures d'ouverture de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, le mercredi jusqu'à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 13h00 En dehors des heures d'ouverture uniquement sur rendez-vous ☎ +49 241/432 61310 ou +49 241/61001 ✉ abteilung.stadtentwicklung@mail.aachen.de	Lagerhausstraße 20, 4 ^{ème} étage, ch. 400 à 52064 AIX-LA-CHAPELLE département du développement et de l'urbanisme, bâtiment administratif au « Marschierstor » - Mme Hermanns ✉ abteilung.stadtentwicklung@mail.aachen.de
ROETGEN	23.06.2025	Administration communale de Roetgen 22.08.2025 – 12 h	Uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 - en plus : le mardi de 14h00 à 15h30 et le jeudi de 14h00 à 17h30 ☎ +49 2471/1830 ou +49 2471/1895 ✉ nicole.braun@roetgen.de	Hauptstraße 55 à 52159 ROETGEN Service de l'urbanisme – Mme Braun ✉ nicole.braun@roetgen.de
BAELEN	23.06.2025	Administration communale de Baelen 22.08.2025 – 16 h	Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00, le samedi matin sur rendez-vous jusqu'à 12h00 (à convenir au moins 24 h à l'avance auprès du service de l'environnement) ☎ +32 87/76.01.52 ✉ environnement@baelen.be	Rue de la Régence 1 à 4837 BAELEN bureau de l'environnement - Mme Joskin ✉ environnement@baelen.be

Des parties de la demande ainsi que le résumé non-technique de l'étude d'incidences sur l'environnement sont publiés sur le site web suivant : raeren.be/dienste/bekanntmachungen/

Toute personne peut transmettre ses observations écrites à l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, et ce jusqu'à la séance de clôture de l'enquête. Les écrits sont à dater et identifier de manière claire et lisible, les courriers et télécopies doivent être signés. Les réclamations et observations verbales sont recueillies par le conseiller en environnement ou l'agent communal délégué à cet effet, soit sur rendez-vous, soit lors de la séance de clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (*), du collège communal, du conseiller en environnement, de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie ou du Service Urbanisme du Ministère de la Communauté germanophone :

SPW - ARNE, Département Permis & Autorisations, Esplanade Simone Veil 1, 10^{ème} Etage, 4000 Liège, Tél : 04/224.54.11
MCG, Département Aménagement du Territoire, Hütte 79/22, 4700 Eupen, Tél : 087/59.85.30

(*) Le demandeur propose des rendez-vous de 15 minutes maximum à la maison communale de Raeren,

salle des échevins, pour clarifier des questions de détail aux dates/heures suivantes :
26.06.2025, 03.07.2025, 10.07.2025, 18.08.2025 - toujours de 15h30 à 18h00

La prise de rendez-vous et le dépôt de la/des question(s) doivent être effectués au moins 24 heures à l'avance a l'adresse jill.croe@raeren.be.

Les autorités compétentes pour statuer sur la demande de permis unique de classe I susmentionnée sont le Directeur du département de l'aménagement du territoire de la Communauté germanophone, conjointement avec le Fonctionnaire technique de la Région wallonne.

Le 16.06.2025

Pour le Collège :

Les Directeurs généraux
des communes concernées

Les Bourgmestres
des communes concernées